



## COMMUNE DE SAINT-GRAVE

### REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUN 2017

\*\*\*\*\*

#### PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mil dix sept, le vingt deux juin à vingt heures,**  
le Conseil municipal, dûment convoqué le 14 juin dernier, s'est réuni  
sous la Présidence de **Madame COLINEAUX Marie-Odile, Maire**

<b>Nombre de conseillers :</b> En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 14
---

**Présents :** MM Henri GUÉMENÉ – Paul BROHAN –  
Ludovic GUITTON – Cyril GUÉHO – Claude NEVOUX –  
Dominique LOYER – Yannick LE CARS – Thierry AUTRAN – MMES Marie Thérèse CAUDARD –  
Sybille DE LA BOUILLERIE – Marie Thérèse LE RAY.

**Absents excuses :** M Alain DUBOIS – M Fabrice DEPEIGE - Mme Jocelyne PIQUET

**Pouvoir :** Jocelyne PIQUET à Sybille DE LA BOUILLERIE - Fabrice DEPEIGE à Yannick LE CARS

**Secrétaire de Séance :** M. Henri GUEMENE

□□□□□□

Madame le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

2017-06-12 - Achat vaisselles des Associations

**L'ensemble du conseil Municipal approuvent le rajout de ce point.**

Approbation du Conseil Municipal du 11 mai 2017

#### **2017\_06\_01\_ VALIDATION RÉSULTAT CONSULTATION PRÊT COMMUNE**

Madame le Maire rappelle que, pour les besoins de financement des opérations « rénovation église et extension lotissement », il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 140 000 euros.

Une consultation a été faite auprès de quatre établissements bancaires (Caisse des dépôts, Caisse d'épargne, Banque postale et Crédit Agricole).

Caractéristiques du contrat de prêt retenu :

La Banque Postale - prêt de 140 000 euros – taux 1,37 % Amortissement constant – sur une durée de 15 ans – échéance trimestrielle – frais de dossier 250 euros.

**Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement proposée par l'établissement la Banque Postale et après en avoir délibéré,**

- valide l'offre de prêt de l'établissement de la Banque Postale comme ci-dessus présentée,
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

#### **2017\_06\_02\_ LIGNE DE TRESORERIE**

Comme chaque année, il convient de procéder au renouvellement de la ligne de trésorerie. Les conditions proposées par le crédit agricole seront les suivantes :

Plafond : 80 000 €

Durée : 1 an (intérêts payables trimestriellement)

Taux Euribor 3 mois moyenné +1.62 %.

Frais de mise en place : 120 €

**Après avoir pris connaissance des conditions proposées, les membres du Conseil Municipal,**

- ont retenu l'offre du Crédit Agricole de Vannes comme proposé ci-dessus
- autorisent Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette offre.

#### 2017\_06\_03\_ VALIDATION TRAVAUX «TARDIVEL»

Une consultation a été effectuée auprès des entreprises suivantes : BVTP de Saint Marcel, Créte de Saint Martin et Colas de Ploërmel pour des travaux de réseaux d'eaux pluviales au lieu dit Tardivel.

BVTP : 21 536,40 TTC

CRETE : 14 881,50 TTC

COLAS : 16 387,80 TTC

**Les membres du Conseil Municipal,**

- **décident de valider l'offre de l'entreprise CRETE pour un montant de 14 881,50 euros TTC,**
- **autorisent le commencement des travaux.**

#### 2017\_06\_04\_POINT A TEMPS

Au vu du résultat de la consultation concernant la fourniture d'environ 8 tonnes de point à temps voirie pour l'année 2017

Dépôt des offres pour le 12 06 2017

Consultation de quatre entreprises (LEMEE TP, COLAS Centre Ouest, CHARRIER TP, EUROVIA)

Une seule entreprise a répondu

Entreprise LEMEE LTP de Saint Dolay pour un montant de 4 880,00 HT

**Les membres du Conseil Municipal,**

- **décident de valider l'offre de l'entreprise LEMEE TP pour un montant de 4 880 euros TTC,**
- **autorisent le commencement des travaux.**

#### 2017\_06\_05\_ VALIDATION RESULTAT APPEL D'OFFRES «RESTAURATION SCOLAIRE »

Un groupement de commande a été constitué des communes de Larré, Le cours, Molac, Pluherlin, Saint Gravé et l'association Eveil pour « la fourniture de repas de restauration scolaire » en liaison chaude ou froide. La commune de Saint gravé coordonnateur du groupement était chargé de procéder dans le respect des règles prévues par le Code des Marchés Publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du prestataire (élaboration du cahier des charges, préparation de l'appel d'offres, informer les candidats évincés du résultat de la mise en concurrence, procéder à la publication de l'avis d'attribution), Au terme de la procédure, il incombe à chaque membre du groupement de valider, signer et d'exécuter le marché et régler la part du marché qui lui incombe.

L'avis de publicité de l'appel d'offres a été faite le 14 avril 2017.

L'ouverture des plis s'est déroulée le 18 mai 2017 en présence des membres du groupement de commande et au vu de l'analyse des offres, le choix s'est porté sur la société CONVIVIO de Bédé (35) pour une liaison chaude.

Il convient à chaque membre du groupement de signer son marché auprès de la société CONVIVIO.

Pour la commune de Saint Gravé, les repas seraient préparés sur la cuisine de production de l'Issat Le Châtelet de Redon puis livrés sur le restaurant scolaire.

Le prix du repas est de 2,35 euros HT soit 2,48 euros TTC par repas pour 5 éléments modulables, le Marché est convenu pour une durée d'un an renouvelable trois fois.

**Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **valident l'offre de la société Convivio, pour un prix de repas de 2,35 € HT par repas pour 5 éléments modulables en liaison chaude,**
- **autorisent Madame le Maire à signer le bon de commande et tous les documents s'y rapportant**

#### 2017\_06\_06\_ RESTAURATION SCOLAIRE : PRIX DU REPAS AUX FAMILLES ET VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Comme chaque année, la commune peut réviser ses tarifs de repas aux familles pour la restauration scolaire. Actuellement Le prix du repas aux familles est de 3,15 euros depuis 2015.

**Au vu du bilan financier présenté aux élus, le Conseil Municipal décide de reconduire le prix du repas aux familles à 3,15 € et de valider le règlement intérieur.**

#### 2017\_06\_07\_ PRIX GARDERIE

Le prix de la garderie a été validé lors de la séance du 29 novembre 2016, le montant de la 1/2 heure est de 0,65 €,

Certains parents demandent que la facturation se fasse au 1/4 d'heure le matin (horaire garderie 7h15 – 8h30), enfant(s) déposé (s) à 7h15 et jusqu'à 8h30, heure de rentrée des classes, dû 1 h30 de garderie

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> septembre la garderie comme suit :**

**Le 1<sup>er</sup> quart d'heure sera facturé à 0,40 € (7h15-7h30) et ensuite à la demi heure à 0,65 €/1/2h.**

#### 2017\_06\_08\_ RYTHMES SCOLAIRES

Lors de la commission scolaire du 10 juin dernier, en présence de Patricia DUGUE, directrice de l'école Sainte Magdeleine et suite au document qui a été distribué à tous les parents, Il a été proposé de revenir à la semaine de 4 jours à partir de la rentrée. Il est demandé à l'ensemble du Conseil Municipal de se positionner POUR ou CONTRE le retour à la semaine de 4 jours.

Au vu de la situation exposée par Ludovic GUITTON,

**L'ensemble du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de revenir à la semaine des 4 jours, les Activités scolaires seront donc annulées à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017**

#### 2017\_06\_09\_ REMPLACEMENT AGENT RESTAURATION

L'agent actuellement en Contrat Avenir pour 35 heures depuis le 3 Août 2015, sera absente pour une année (congé maternité-congé parental). Il convient de prévoir son remplacement pour la restauration, garderie, ménage des locaux communaux, aide à l'arrosage et brûlage de végétaux en été aux espaces verts.)

La commune a la possibilité de prendre un contrat aidé pour 35 heures sur une année.

Il conviendra d'autoriser Madame le Maire à signer la convention pour l'embauche de ce contrat.

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré autorise Madame le Maire à signer la convention ainsi que le contrat avec l'agent recruté**

#### 2017\_06\_10\_ COMMUNAUTE COMMUNES : RAPPORT D'ACTIVITE

Après avoir pris connaissance du rapport d'activité de la Communauté de Communes,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte du document présenté.**

#### 2017\_06\_11\_ ABRIS BUS – CONSEIL DEPARTEMENTAL

Suite à la loi NOTRe et au transfert de compétence des transports routiers du département à la région Bretagne, le Conseil Départemental sollicite un accord pour le transfert de propriété, à titre gratuit de l'abri bus situé parking de la Médiathèque «Place du Souvenir français» au profit de la commune.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- d'accepter le transfert de propriété à titre gratuit de l'abri bus département situé sur la commune ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer toute les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

#### 2017\_06\_12 ACHAT VAISSELLE DES ASSOCIATIONS

La commune avait prévu au budget l'achat de vaisselle afin de la proposer lors de la location de la salle Jean de la Bouillèrie ainsi qu'à toutes les associations de la commune. Après avoir rencontré les présidents d'associations, il a été convenu que l'ensemble du stock vaisselle pouvait être cédé à la commune pour un montant de 1 400 euros.

**Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**1 voix contre, 4 abstentions, 8 voix pour,**

**- décident de racheter l'ensemble du stock vaisselles (conformément à l'inventaire fait) pour 1 400 euros.**

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Dominique LOYER informe les membres sur les travaux borne électrique prévu pour le 4 juillet 2017
- Madone des motards : Il manque des bénévoles pour la manifestation prévue le 15 Août prochain.

#### **Date à retenir :**

Conseil Municipal « élection des délégués pour les élections sénatoriales » le 30 juin 2017

**La séance est clôturée à 22h30  
après avoir délibéré sur les points numérotés  
de 2017\_06\_01 à 2017-06-12**

MO COLINEAUX	H.GUEMENE	P.BROHAN
L.GUITTON	C.NEVOUX	Y.LE CARS
D. LOYER	A.DUBOIS <b>ABSENT</b>	T.AUTRAN
C.GUEHO	F.DEPEIGE <b>POUVOIR</b>	MT CAUDARD
MT LE RAY	J.PIQUET <b>POUVOIR</b>	S. DE LA BOUILLERIE